



Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le 21/03/2026

ID : 060-216004275-20260321-A1226-AR



ARRETÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Mairie de Mortefontaine 18 rue Corot 60128 Mortefontaine 03 44 54 31 56 mairie@mortefontaine-oise.fr	N°12/2026
--	-----------

Le Maire de la Commune de MORTEFONTAINE,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire,

Considérant que Madame Chantal MALAQUIN a été élue 1^{ère} adjointe, Monsieur François PINSON a été élu 2^{ème} adjoint, Madame Sandra MAZZONI a été élue 3^{ème} adjointe, Monsieur Frédéric CARON a été élu 4^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de tous les adjoints,

ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation de signature à :

- Madame Chantal MALAQUIN :
- Madame Sandra MAZZONI :
- Monsieur François PINSON :
- Monsieur Frédéric CARON :

Pour exercer toutes les attributions et pouvoirs accordées à M. le Maire par délibération votée le 20 mars 2026 par l'ensemble du conseil municipal, ainsi que l'autorisation de signer tout document découlant de ces attributions et pouvoirs.

Article 2 : Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrées par voie de publication (ou d'affichage), et copie en sera adressée à Monsieur le préfet.

Le Maire

Jacques FABRE

